COLLECTIF DES RESPONSABLES DES PÔLES CONCURRENCE, CONSOMMATION, REPRESSION DES FRAUDES ET METROLOGIE DES DIRECCTE

La DGCCRF joue un rôle essentiel dans la définition et la mise en œuvre des politiques de l'économie réelle : par son action auprès des acteurs des marchés de consommation (producteurs, consommateurs, distributeurs, importateurs) elle est un moteur essentiel de la croissance française en donnant confiance aux consommateurs et en garantissant la loyauté des échanges et le bon fonctionnement des marchés. Pour que cette administration puisse à nouveau jouer pleinement son rôle, après les bouleversements induits par la RGPP, les responsables des pôles Concurrence, Consommation, Répression des Fraudes et Métrologie des DIRECCTE ont souhaité faire part de leur analyse et de leurs propositions.

1) Le constat

La séparation des missions de concurrence, consommation et répression des fraudes – et des équipes chargées de les mettre en œuvre – entre le niveau régional et le niveau départemental- a été largement contreproductive. Elle rend considérablement plus difficile l'exercice des missions de concurrence et de protection des consommateurs pour trois raisons principales :

- **un impact important sur les personnels :**

La réforme mise en œuvre en 2010 a engendré une forte déstabilisation des agents, qui l'ont perçue comme un démantèlement des services. Regroupés sans concertation préalable dans des ensembles plus vastes, les effectifs implantés en DD(CS)PP ont souvent ressenti, plus ou moins selon les situations locales, une perte de considération de leur mission de protection des consommateurs. Cette situation a eu un impact négatif sur l'efficacité de l'action de l'Etat dans ce domaine, et continue à produire ses effets délétères, tant en volume d'activité qu'en qualité.

- **Une organisation qui dilue les ressources et complexifie l'exercice des missions**

La baisse des effectifs consacrés aux missions CCRF rend désormais impossible de maintenir dans un certain nombre de départements un échelon départemental autonome en charge de l'ensemble des missions de protection des consommateurs. Elle se traduit par une perte de compétence et d'expertise des agents dans ces départements, et par la difficulté de maintenir au sein de ces structures les contrôles dans les domaines les plus techniques et les plus sensibles. Au quotidien, malgré les efforts et la bonne volonté de l'encadrement et des équipes, les synergies avec les autres services de l'Etat présents en DD(CS)PP sont peu nombreuses et ne sont pas de nature à pallier les difficultés liées à la diminution des effectifs. Les contrôles relevant de la mission de la DGCCRF requièrent le plus souvent la maîtrise de connaissances juridiques et techniques qui ne peuvent s'acquérir par quelques heures de tutorat.

En revanche, les synergies entre agents de la CCRF implantés dans une même région, qu'ils relèvent du niveau régional ou départemental, permettraient de faire face avec plus d'efficacité à la baisse des effectifs. Or, dans le contexte actuel, le fait que l'exercice des missions soit placé sous des autorités différentes et indépendantes les unes des autres constitue un obstacle à des mutualisations à un niveau régional. Le pilotage des missions assuré par les pôles C des DIRECCTE, ne peut à lui seul assurer la cohérence nécessaire, car les contraintes sont fortes : obstacles juridiques, complexité de la mise en place des mutualisations (nécessité de passer par un système de conventions), réticence des responsables départementaux…

Ces contraintes ont un impact d'autant plus important que la ligne de commandement n'est pas homogène et continue mais répartie entre deux autorités différentes, situation qui rend la conduite des opérations complexes et difficiles avec pour conséquence des prises de décisions , parfois, aléatoires.

- **une perte de visibilité vis-à-vis du public**

L'organisation des services déconcentrés a fortement perdu en visibilité car les consommateurs, les professionnels, les élus et les autres administrations n'identifient pas correctement les nouveaux services. Pour des questions relevant des DD(CS)PP, un certain nombre d'entre eux continuent à s'adresser à la DIRECCTE, seule entité à conserver le terme « consommation » dans son intitulé. La réforme a eu pour conséquence d'éloigner les usagers de l'administration, ce qui a provoqué une baisse significative du nombre de courriers et de sollicitations reçus par les services déconcentrés en charge des missions de la DGCCRF.

2) Les propositions

L'organisation à mettre en place doit répondre à deux préoccupations principales :

- l'**optimisation** des moyens et ressources disponibles,
- un service de **proximité** rendu aux consommateurs et aux entreprises.

Les missions de la DGCCRF nécessitent une cohérence hiérarchique entre les échelons national, régional et départemental qui sont complémentaires et interdépendants.

Aussi, les responsables des pôles C se prononcent-ils pour une organisation du réseau de la DGCCRF centré sur un niveau régional, avec des implantations départementales.

Une telle restructuration du réseau territorial aura une incidence budgétaire d'une part limitée, car impactant modérément les implantations actuelles, et d'autre part maîtrisée en favorisant une visibilité et une maîtrise sur un BOP de fonctionnement qui ne sera plus dilué avec les BOP d'autres administrations. Le regroupement des effectifs CCRF dans des entités plus importantes permettra des mutualisations logistiques et administratives (gestion des RH, informatique, formation...) plus aisées que dans un cadre interministériel.

La réflexion devra être approfondie sur les modalités de mise en œuvre. Néanmoins les responsables de pôle C avancent deux pistes d'organisation :

- un rapprochement avec la DGDDI, qui dépend du même ministère, avec laquelle nous partageons une culture commune et une complémentarité des missions de contrôle. Malgré son organisation régionale différente voire interrégionale, cette direction dispose d'implantations dans chaque département ;
- le maintien dans les DIRECCTE avec intégration des effectifs CCRF des DD(CS)PP au sein des unités territoriales des DIRECCTE.

La réunification du réseau CCRF, le rétablissement d'une ligne hiérarchique homogène, une organisation régionale nous paraissent les conditions indispensables pour garantir la pérennité, l'efficacité et la cohérence des missions CCRF et faire face au défi que constitue la baisse des effectifs.

Le collectif des responsables des pôles C